

La citoyenneté, comment l'acquérir

Posted on 19 avril 2025 by Patrick Rouillier

J'ai déjà exposé mon point de vue sur : « droit du sol, droit du sang » qui sont deux approches aussi inappropriées l'une que l'autre. Les principes en sont :

1. Le droit du sol : La nationalité s'acquière par le lieu où l'on est né. La citoyenneté serait donc une propriété à caractère géographique. En cas de conflit seraient amenés à défendre la patrie ceux nés à l'hôpital Bichat, la clinique des rosiers, contre ceux nés à l'hôpital Dupont ou la clinique des flots bleus. Il n'y a aucune relation entre un lieu géographique de naissance et une quelconque nationalité.
2. Le droit du sang : Dans ce cas la citoyenneté se transmet de façon génétique et la citoyenneté est comme inscrite dans un ADN transmissible de parent à enfant. Scientifiquement improbable !

Dans ces deux processus le plus choquant et qu'il se font « à l'insu de notre plein gré ». Lorsque je suis né, le jour même on m'a déclaré Français puis baptisé et déclaré catholique. Que j'aime ou je n'aime pas la France n'est pas un problème et je suis donc un « malgré moi » Français et catholique. Et si en grandissant il me vient de détester la France et de honnir ce dieu auquel on m'a consacré ... c'est trop tard, il fallait y penser avant.

Imaginez un enfant né en Palestine d'un père Russe, d'une mère Juive Ukrainienne, quel serait son sort aujourd'hui. En tant que Russe il devrait prendre un fusil pour tuer le maximum de nazis Ukrainiens, mais en tant qu'Ukrainien il aurait le devoir de tuer le maximum d'envahisseurs Russes. En tant que palestinien le voilà obligé de massacrer des Juifs, mais en tant que Juif il devrait écraser les palestiniens. Quel fabuleux destin lui réserve le droit du sang et du sol.

Non, une citoyenneté ne s'impose pas, elle se choisit, c'est à cette seule condition que l'on peut y être attaché. La citoyenneté c'est un contrat entre un individu qui demande l'intégration à une communauté en s'engageant à en respecter les devoirs et les droits et une communauté qui l'accepte en son sein et s'engage à lui donner toute facilité pour y trouver sa place. C'est alors que l'on peut dire : « j'aime ma patrie »

Ce n'est pas parce que votre père est Franc-maçon que vous le deviendrez. Vous devrez passer par un processus d'engagement/acceptation pour devenir un membre de la loge et pouvoir dire : « je suis Franc maçon ! »

Conclusion

Nous sommes, par le biais du droit du sol ou du droit du sang assigné à une citoyenneté non choisie. Ce n'est pas un droit, pas même un devoir, c'est une injonction. Nous nous écharpons autour de ce que nous appelons un droit et qui est de fait une sorte de condamnation. Nous nous battons sur le « comment » de cette assignation tout en négligeant le « pourquoi ».

Notre système est plutôt simple, comme la dictature est plus simple que la démocratie. Une assignation est plus simple qu'un choix. Le peuple aspire au plus simple, il aspire, on le voit aujourd'hui, à la dictature, à l'état fort qui simplifie la pensée ... tout en réclamant le choix quand il ne l'a plus !

P.S. Ne confondons pas l'attachement à la terre de son enfance qui est du domaine de la nostalgie et l'attachement à la citoyenneté qui est un engagement pour le future.